**Assemblée générale de la société de chasse de Perpezac-Le-Blanc**

Les membres de la société se sont réunis en assemblée le 8 juillet 2022 à la salle polyvalente de Perpezac-le-Blanc.

La commune a de nouveau présenté le projet « local des associations ».

Lâcher de gibiers : Concernant le petit gibier, suite à la grippe aviaire, il n’y aura malheureusement pas de faisans cette année.

Côté chasse aux grands gibiers, en battue uniquement et sous la responsabilité d'un chef de battue, 45 chevreuils et 19 sangliers ont été prélevés. Pour la saison 2022/2023, la société détient 45 bracelets de chevreuil.

Côté sécurité : 63 chasseurs (des sociétés d’Ayen, Louignac et Perpezac), ont assistés à la formation sécurité décennale organisé par la fédération des chasseurs de la Corrèze. La société commande 10 panneaux supplémentaires « chasse en cours » toujours en partenariat avec la Fédération des chasseurs qui subventionne cet achat à hauteur de 50%.

La chasse aux nuisibles a vu 40 renards éliminés, chasse sous la responsabilité de lieutenants de louveterie avec des membres agréés pratiquant le piégeage.

Le nombre d’adhérent remonte doucement sur les deux dernières saisons de chasse.

Déclaration de dégâts prédation : des formulaires sont à votre disposition auprès du Président ou de la Mairie.

La vente de cartes se fera au plus tard jusqu’à fin novembre 2022.

La société organisera un repas de chasse le samedi 19 novembre 2022.

Bonne saison de chasse à tous.